



DEMANDE DE REPRISE D'AUTORISATION DE STATIONNEMENT
Imprimé à compléter par le repreneur et à transmettre à la mairie pour
vérification des conditions de cessibilité de l'autorisation de stationnement

Commune Nouvelle d'Annecy

Commune déléguée de :

- ANNECY ANNECY-LE-VIEUX CRAN-GEVRIER
 PRINGY MEYTHET SEYNOD

I) VENDEUR :

NOM :

Prénom :

N° de l'autorisation de stationnement :

signature du vendeur :

Documents à fournir :

tout élément justifiant de l'exploitation effective de la licence durant les 5 derniers exercices
ainsi que l'année en cours (avis d'imposition)

II) REPRENEUR :

NOM :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

CP/ VILLE

Tél. :

Mail :

Profession exercée au jour de la demande :

- ✓ depuis le :
- ✓ numéro de la carte professionnelle de taxi
- ✓ date de délivrance de la carte professionnelle de conducteur de taxi
- ✓ lieu de délivrance de la carte professionnelle de conducteur de taxi

Si la demande est présentée au nom d'une société, préciser :

- nom et forme de la société :
- siège social situé à :
-

Nombre de véhicules déjà exploités :

- au titre des taxis :
- au titre des VPR :
- au titre d'une autre entreprise :

(ambulances, transports de voyageurs, scolaires, marchandises, etc.)

Nombre de salariés en fonction au jour de la demande : dont nombre de salariés
titulaires de la carte professionnelle de conducteurs de taxi :

EXPLOITATION DE L'AUTORISATION :

- exploiterez-vous personnellement l'autorisation ?
Oui Non

Si non de quelle manière ?

(Nota : à compter du 1^{er} janvier 2017, le titulaire exploite personnellement l'autorisation de stationnement mentionnée à l'article L3121-1 du code des transports. Toutefois, une même personne physique ou morale peut être titulaire de plusieurs autorisations de stationnement délivrées avant la promulgation de la loi du 1^{er} octobre 2014. Dans ce cas, l'exploitation peut être assurée par des salariés ou par un locataire-gérant auquel la location de l'autorisation a été concédée dans les conditions prévues aux articles L144-1 à L144-13 du code de commerce)

Si le taxi est conduit par un salarié, s'agira-t-il d'une création d'emploi ?

Oui Non

Avez-vous déjà acquis votre véhicule ?

Oui Non

Indiquez la clientèle potentielle et toutes autres informations que vous jugez utiles

.....
.....
.....
.....
.....

Fait à, le

Signature du repreneur :

Documents à fournir par le repreneur :

- copie de la carte grise du véhicule
- copie de la carte nationale d'identité
- copie du permis de conduire
- copie de la fiche médicale du conducteur
- copie de la carte professionnelle pour la conduite de taxis
- copie de l'attestation de votre Compagnie d'Assurances garantissant pour une somme illimitée les dommages causés aux tiers et aux personnes transportées à titre onéreux.
- deux photos d'identité
- copie de l'inscription au Répertoire des Métiers

III) PARTIE A COMPLETER PAR L'ADMINISTRATION

Avis sur la demande après contrôle de la cessibilité de l'autorisation de stationnement (article L3121-2 du code des transports) :

elle remplit 15 ans d'exploitation effective et continue s'il s'agissait initialement d'une création d'autorisation de stationnement

elle remplit 5 ans d'exploitation effective et continue si l'autorisation de stationnement considérée a déjà fait l'objet d'une mutation

ATTENTION : les autorisations de stationnement délivrées depuis octobre 2014, ne sont plus cessibles et sont valables 5 ans renouvelables (article L3121 du code des transports).

AVIS DU SERVICE GESTION ÉCONOMIQUE DU DOMAINE PUBLIC :

FAVORABLE

DÉFAVORABLE